



Mlle LIONNE valérie
24 Rue du drac
05500 St Bonnet en Champsaur
lescrins05@orange.fr
Tél 0687809186

Association n° w631000002

CONVENTION D'UTILISATION ENTRE UN PROPRIÉTAIRE ET UN CAVALIER UTILISATEUR AU SEIN D'UN CENTRE ÉQUESTRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉ(E)S :

D'UNE PART

- LES CRINS DU BONHEUR 24 rue du drac 05500 st bonnet propriétaire des chevaux
:

ET D'AUTRE PART

-

dénotmé(e) "L'utilisateur"

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ :

* les crins du bonheur est propriétaire, des chevaux et poney :

cheval de loisir.

* ils sont garanti ni vicieux ni dangereux.

* se propose de partager la pension et de monter ce/ces chevaux, qu'ils déclarent bien connaître et ce, selon les modalités suivantes.

IL EST ENSUITE CONVENU :

* Les chevaux sont usuellement hébergés dans les installations sises; lieu dit les peyrouses, les combes 05500ST BONNET

* est membre du club, à jour de ses cotisations, a pris connaissance du Règlement Intérieur.

* Sauf meilleur accord entre les parties, l'utilisateur pourra monter le cheval les jours et heures suivants, soit en leçon, soit en extérieur :

>

> mercredi et samedi : la priorité est donné au centre équestre

* Le cheval sera au repos complet, un jour par semaine.

Pour les périodes de vacances scolaires un planning sera établi entre les parties afin de garantir une utilisation équitable des équidés entre l'utilisateur et les crins du bonheur. Des avenants à cette convention pourront être établis précisant les nouvelles modalités.

* Le cheval devra être utilisé selon les règles de l'art et la notion de "bon père de famille", le propriétaire se réservant la possibilité de rompre la présente convention sans préavis, en cas d'utilisation abusive ou de mauvais traitements ou de mauvais entretien ou dégradations des lieux.

* L'utilisateur versera le 8 de chaque mois, au propriétaire, la somme de _____ e (comprenant l'équidé, l'assurance, la nourriture, l'utilisation du matériel et des installations).

* les gros risques vétérinaires restent à la charge du propriétaire, hors les cas de faute de l'utilisateur.

* Le cheval est assuré en responsabilité civile - mortalité - dépréciation - immobilisation. étant précisé qu'en cas de décès ou dépréciation, l'indemnité serait totalement attribuée au propriétaire.

* Dans l'hypothèse où le cheval serait momentanément inutilisable, par suite de la maladie ou accident, ne mettant pas en cause la responsabilité de l'une ou l'autre des parties, il est expressément convenu que l'utilisateur ne sera pas tenu de participer aux frais de pension. Des chevaux seront proposés en remplacement. Ou par préférence l'utilisateur pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée à effet immédiat.

* La présente convention est conclue pour une période de trois mois et se renouvellera par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec A.R., un mois avant son échéance. Les parties font élection de domicile au lieu de leur résidence et attribuent compétence territoriale au tribunal du siège du centre équestre.

Fait à, le

en deux originaux.

LES CRINS DU BONHEUR

*le règlement intérieur, les statuts, les contrats d'assurances et les tous les documents officiels sont consultables au chalet d'accueil du centre équestre.

CONSEILS

Sortir les chevaux du pré :

Eteindre l'électricité

Refermer systématiquement les poignées en entrant et en sortant.

Ne jamais laisser un animal seul dans le pré, il faut l'attacher à la corde rouge pour lui éviter le stress de rester seul au pré.

Remettre l'électricité en partant du centre

Préparation des équidés :

Ils peuvent être attachés et préparés à l'intérieur du manège ou à l'extérieur cela dépend des conditions météo

Prévoir avant un peu de foin si l'on attache les chevaux à l'intérieur du manège

Aller dans le manège

Prendre les filets sur l'épaule,

Prendre les équidés,

donner à boire,

aller dans le manège,

faire un tour, sangler

et mettre les filets

- Une pelle et une bassine sont sur le bord du manège pour les crottins

La fin de séance

Il est bon de descendre dans le manège sur la piste et d'enlever les filets avant d'attacher les chevaux

Après avoir déshabillé les chevaux les remettre au pré en laissant les licols avant de s'occuper du matériel

Le matériel

Brosser les tapis et les sangles

Laver les mors

Les brosses doivent être propres avant d'être rangées

Nous vous souhaitons une bonne aventure...